



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau des élections et de la réglementation**

Arrêté n° 2A-2023-12-20-00001 du 20 DEC. 2023
portant publication de la liste des journaux et services de presse en ligne
habilités dans le département de la Corse-du-Sud à recevoir les annonces judiciaires et
légales pour l'année 2024

Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales modifiée ;
- Vu le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces judiciaires et légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 nommant M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le procès-verbal du 03 mars 2022 d'installation dans ses fonctions de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 25 octobre 2023 nommant M. Xavier CZERWINSKI, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRETE

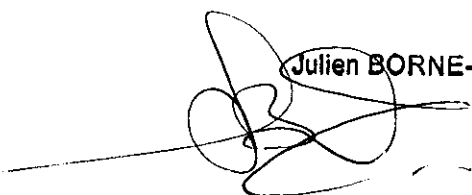
Article 1 : Les publications de presse et services de presse en ligne dont la liste est annexée au présent arrêté sont habilités à diffuser les annonces judiciaires et légales dans le département de la Corse-du-Sud. Cette habilitation vaut pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Article 2 : Le tarif des annonces, commun aux publications de presse et services de presse en ligne, est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions de la loi susvisée et à celles des arrêtés pris pour son application est punie d'une amende de 9 000 € et pourra conduire à la radiation de la liste pour une période de trois à douze mois. En cas de récidive, la radiation de la liste pourra être définitive.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud et transmis au procureur général près la cours d'appel de Bastia, au procureur de la République près du tribunal judiciaire d'Ajaccio, au président du tribunal de commerce d'Ajaccio ainsi qu'aux publications et services de presse en ligne intéressés.

Le Préfet
Pour le préfet et par délégation
Le directeur de la réglementation et des libertés publiques


Julien BORNE-SANTONI

ANNEXE

LISTE DES PUBLICATIONS DE PRESSE ET DES SERVICES DE PRESSE EN
LIGNE HABILITÉS À DIFFUSER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024

PUBLICATIONS DE PRESSE

CORSE MATIN - Quotidien - S.A Corse-Presse 2 rue Sergent Casalonga - BP 185
20000 AJACCIO

Tél. : 04 95 51 74 00 / 04 95 51 74 30

Adresse électronique : ajaccio@corsematin.com / legales-ajaccio@corsematin.com

Site : www.corsematin.com

LE JOURNAL DE LA CORSE - Hebdomadaire

Imprimerie Siciliano – 2 rue Sébastiani BP 255 - 20180 AJACCIO Cedex 01

Tél. : 04 95 28 79 41 Fax : 09 70 10 18 63

Adresse électronique : legales@imprimerie-siciliano.com / ghjurnale@orange.fr

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE - Hebdomadaire

ICN-CORSICAPRESS EDITIONS SAS – 1 rue Miot -2ème étage 20200 BASTIA

Tél. : 04 95 32 04 40

Adresse électronique : gestion@corsicapress-editions.fr / president@corsicapress-editions.fr

LE PETIT BASTIAIS - Hebdomadaire - Presse et communication Corsica PRESS &
COM

10 rue des Terrasses 20200 BASTIA

Tél. : 04 95 58 70 52 Fax : 04 95 38 76 57

Adresse électronique : contact@lepetitbastiais.com

ARRITTI - Hebdomadaire - 5 Boulevard Hyacinthe de Montera - 20200 BASTIA

Tél. : 04 95 32 65 78 Fax : 04 95 31 64 90

Adresse électronique : arritti2@wanadoo.fr

SERVICES PRESSE EN LIGNE

CORSE NET INFOS – Figarella – 20200 SANTA MARIA DI LOTA

Tél. : 04 95 33 29 14

Adresse électronique : corsenetinfos@gmail.com

Site : <http://www.corsenetinfos.corsica>

CORSE MATIN.COM - S.A Corse-Presse 2 rue Sergent Casalonga - BP 185 -
20000 AJACCIO

Tél. : 04 95 51 74 00 / 04 95 51 74 30

Adresse électronique : ajaccio@corsematin.com / legales-ajaccio@corsematin.com

Site : www.corsematin.com

ALTA FREQUENZA – SAS CANAL SUD CORSICA

Immeuble les Genêts – 15 rue du Commandant Benielli 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 50 44 51 / 06 22 02 89 76

Adresse électronique : direction@alta-frequenza.com

Site : <https://www.alta-frequenza.corsica>